

RECUEIL DES ACTES ADMINISTRATIFS SPÉCIAL N°75-2021-656

PUBLIÉ LE 23 NOVEMBRE 2021

### **Sommaire**

# Assistance Publique - Hôpitaux de Paris / Direction des affaires juridiques et des droits des patients

75-2021-11-23-00008 - Arrêté portant délégation de signature **??**du Directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim (2 pages)

Page 3

### Assistance Publique - Hôpitaux de Paris

75-2021-11-23-00008

Arrêté portant délégation de signature du Directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim



## Arrêté portant délégation de signature du Directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim

Le Directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim,

Vu le code de la santé publique et notamment ses articles L. 6143-7, L. 6147-1, R. 6143-38, R. 6147-1, R. 6147-10,

Vu le décret du 13 novembre 2013 portant nomination du directeur général de l'Assistance publiquehôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-011 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-012 du 5 juin 2020 modifié fixant la liste des directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté DG n° 75-2020-06-05-013 du 5 juin 2020 modifié portant délégation de signature aux directeurs de pôles d'intérêt commun de l'Assistance publique – hôpitaux de Paris,

Vu l'arrêté du 22 juillet 2020 relatif aux missions de la Direction des Affaires juridiques et des droits des patients,

#### **ARRETE**

#### ARTICLE 1:

Délégation de signature est donnée à Mme Soisic IROZ, magistrate détachée, directrice déléguée, à l'effet de signer, au nom du directeur des affaires juridiques et des droits des patients par intérim, les décisions, arrêtés et actes administratifs de toute nature ressortissant des attributions de la Direction des affaires juridiques et des droits des patients.

#### ARTICLE 2:

En cas d'absence ou d'empêchement de Mme Soisic IROZ délégation est donnée dans leurs champs respectifs d'attribution, sauf pour les transactions et l'exécution des décisions de justice d'un montant supérieur à 200.000 € à :

 Mme Magali RICHARD-PIAUGER, agent contractuel de niveau A ainsi qu'à Mme Charlotte HEILBRUNN, attachée d'administration hospitalière, adjointe de Mme Magali RICHARD-PIAUGER, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la médiation, de la responsabilité hospitalière et du contentieux des séjours,

- Mme Claire CHEDRU et à Mme Félicie FAUCONNET adjointe de Mme Claire CHEDRU, agents contractuels de niveau A, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la fonction publique, du droit du travail et des baux,
- Mme Audrey VOLPE et à Mme Sabrina GARCIA, adjointe de Mme Audrey VOLPE, attachées d'administration hospitalière, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de la réglementation hospitalière, de la veille juridique et de la démocratie sanitaire,
- M. Olivier LAURENT et à Mme Cécile LEGENTIL, adjointe de M. Olivier LAURENT, agents contractuels de niveau A, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département du droit public de l'économie et du patrimoine,
- Mme Corinne LAMOUCHE, cadre supérieur socio-éducatif, et à Mme Christine MORISSET, agent contractuel de niveau A, adjointe de Mme Corinne LAMOUCHE, pour les actes et décisions ressortissant des attributions du département de l'action sociale.

#### ARTICLE 3:

L'arrêté n°75-2020-07-28-006 du 29 juillet 2020 portant délégation de signature de la Directrice des affaires juridiques et des droits des patients est abrogé.

#### ARTICLE 4:

Les titulaires des présentes délégations assureront la publicité des actes qu'ils auront signés en application de cette délégation, conformément à l'article R. 6143-38 du code de la santé publique.

#### ARTICLE 5:

Le présent arrêté sera publié au Recueil des actes administratifs de la préfecture de la région d'Île de France, préfecture de Paris.

Fait à Paris, le 23 novembre 2021

Marc Dillomin